Nations Unies S/PV.4031



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4031e séance
Mardi 3 août 1999, à 12 h 40
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	Mme Ramírez
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Pays-Bas	M. Kooijmans
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation au Timor

Lettre datée du 28 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/830)

99-85655 (F)

La séance est ouverte à 12 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor

Lettre datée du 28 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/830)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 28 juillet 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1999/830.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/843, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/843) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1257 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.